

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU 15 MAI 2017 A LA MAIRIE DE RUSSIN

<u>Présents</u>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini, M. Olivier Favre adjointe Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Didier Frossard, Patrick Demuylder, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<u>Excusé</u>	M. Guy Julini
<u>Procès-verbal</u>	Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2017
2. Informations de la mairie
3. Approbation des comptes de fonctionnement 2016 – délibération
4. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et des moyens de les couvrir - délibération
5. Approbation des comptes 2016 du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres – délibération
6. Présentation et approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2016 - délibération
7. Présentation et approbation des comptes 2016 de la Fondation du Logement – délibération
8. Rapport administratif
9. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19.00, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et excuse M. Guy Julini.

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1 Route de Verbois

Le Département de la sécurité et de l'économie, suite aux comportements dangereux des motards sur la route de Verbois, a intensifié les contrôles de vitesse sur cette route.

2.2 Congélateur communal

Le nouveau congélateur communal est en service depuis début mai. Un courrier a été adressé aux personnes concernées leur indiquant qu'elles avaient jusqu'à fin juin pour le déménagement de leurs cases.

2.3 SIG

Les SIG nous ont remis la situation de notre réseau d'éclairage public. La moitié des lampadaires ont été remplacés par du LED et malgré l'augmentation des points lumineux (de 28 à 43 luminaires) la consommation a baissé de 14'000 kWh à 9'000 kWh aujourd'hui.

2.4 Concept de stationnement

M. Favre indique que suite au rendez-vous du 9 mai avec M. Savary, il en ressort que la DGT a terminé son rapport relatif au « bilan du stationnement pour les communes d'Hermance et Jussy », bilan positif. Russin fait partie des communes pour lesquelles le régime de stationnement « zone blanche 4 heures sans ou avec macaron » est applicable. Le « feu vert » est ainsi donné pour poursuivre ce volet de l'étude.

Dans un premier temps, la réflexion se fera au centre du village, début Croix-de-Plomb, Pré-Jonas, Mandement devant l'épicerie, chemin des Christopes. Ensuite l'étude s'élargira éventuellement pour le développement des alentours.

2.5 Sorties des aînés Dardagny-Russin à Vevey

La sortie des aînés de Dardagny – Russin aura lieu le 6 juin 2017 à Vevey pour une visite de Chaplin's World.

Mme Serafini invite cordialement les membres de la commission sociale à y participer.

2.6 Repas estival du 27 août 2017

Le repas estival se tiendra le 27 août prochain au manège de La Chaumaz, l'occasion de faire connaître à notre population ce bel endroit dédié à l'équitation. Les enfants pourront faire des petits tours à dos de poneys. La commission sociale s'est d'ores et déjà penchée sur le menu à concocter à nos communiens. Chips/tortillas seront servis en apéritifs, entrée de pilons de poulet avec diverses salades, pour le repas, hamburger, pommes de terre au four + crème ciboulette, fayots à l'américaine, fromage, et en dessert apple pie + glace vanille, cookies. Pour un univers impitoyable, un rodéo mécanique loué au Château Rigolo sera à disposition, avis aux amateurs... La tenue vestimentaire de circonstance est également souhaitée : bandana et stetson. Un départ à vélo sera organisé devant la mairie, M. Membrez se chargeant d'accompagner les cyclistes à destination.

2.7 Nouvelle Crèche

Mme Serafini indique que l'infrastructure et les extérieurs sont terminés. Le matériel est réceptionné petit à petit. L'état des lieux et la remise des clés ont eu lieu début avril 2017.

Les 5 places destinées aux familles russinoises sont occupées.

Concernant les employés : 20 personnes ont été reçues sur 200 offres d'emploi avec des critères bien précis et des règles strictes imposées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), c'est également ce service qui délivre l'autorisation d'exploiter la crèche. Ce dernier se rendra sur les lieux d'ici la fin du mois de mai.

Sont engagées : 5 éducatrices, soit 4 suissesses et une frontalière + 2 assistantes socio-éducatives de nationalité suisse et 1 auxiliaire, de nationalité suisse également, cette dernière devant valider ses acquis puisqu'elle arrive de la crèche Zébulon.

2.8 Jardin d'enfants Zébulon

La fête de fermeture du jardin d'enfants Zébulon est fixée au 16 juin prochain à 17h00 à La Plaine où tout le conseil est invité.

Suite à cette fermeture, le Groupement en faveur de la Jeunesse de Dardagny et Russin a proposé aux parents la mise à disposition des locaux libérés pour un espace accueil café-croissants; l'offre n'a pas eu de succès. La mairie de Dardagny reprendra son local pour une autre utilisation.

Le Groupement en faveur de la Jeunesse de Dardagny et Russin reprendra également la gestion des restaurants scolaires.

3. Approbation des comptes de fonctionnement 2016 - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie du compte de fonctionnement 2016 de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation dudit compte de fonctionnement.

M. Membrez indique que le 8 mai dernier, la commission des finances a obtenu les réponses aux différentes questions et tous les postes ont été passés en revue. La commission des finances est très satisfaite des décisions prises par l'exécutif et tient à le remercier pour son travail tout au long de l'année. M. Membrez indique que le risque existe, mais la situation financière de la commune est saine, la gestion des finances communales demande beaucoup d'attention et la prudence est toujours de mise.

M. Favre revient sur le poste : impôt sur le revenu de Fr 2'727'044.79 et explique que ce montant est communiqué par l'Etat et fluctue d'une année à l'autre, c'est une donnée très aléatoire. La péréquation intercommunale apporte également son lot de mouvements qui représente une difficulté supplémentaire, il faut être très prudent, faire attention aux dépenses, même si certains contribuables apportent une certaine largesse. En fonction des résultats financiers décalés du Département des finances, la situation est réactualisée et des rétrocessions peuvent être exigées par l'Etat, cet état de fait, nous place dans une situation inconfortable.

Nous avons eu toutefois la possibilité d'amortir un maximum de postes et ainsi réduire des charges pour les années à venir.

M. Membrez revient juste sur le rapport du réviseur des comptes et mentionne une petite erreur concernant les placements : il faut lire : la Banque Raiffeisen Genève Ouest et non Arve-lac. La demande de modification sera faite auprès de notre réviseur.

L'ensemble des comptes ayant été discutés en séance du conseil le 25 avril 2017 et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération :

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu la séance de la commission des finances du 08 mai 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT

Par 8 VOIX POUR

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de 2'418'672.27 F aux charges et de 2'913'207.28 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 494'535.01 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de 846'035.40 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 846'035.40 F.

4. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à 351'500.39 F représentant le financement des investissements nets de 846'035.40, en diminution de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016 pour un montant de 494'535.01.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de 17'236'559.07 F qui se compose de :
- | | |
|---|-----------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | 12'372'247.02 F |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | 4'864'312.05 F |
| - Avances aux financements spéciaux (nature 18) | X F |
| - Découvert (nature 19) | <u>X F</u> |
| Total de l'actif | 17'236'559.07 F |

et au passif un montant de 17'236'559'07 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	311'417.16 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	969'000.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	X F
- Provisions (nature 24)	2'449'722.55 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	387'571.90 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>13'118'847.46 F</u>
Total du passif	17'236'559.07 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à 2'400'000.00 F.

4. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et des moyens de les couvrir - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et des moyens de les couvrir de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation desdits crédits.

Pour le budget 2018 déjà, tout dépassement fera l'objet d'une délibération.

L'ensemble des crédits budgétaires supplémentaires 2016 ayant été discuté en séance du conseil le 25 avril 2016 et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération :

Vu la séance de la commission des finances du 08 mai 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT

Par 8 VOIX POUR

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de 595'841.44 F, soit :
Selon liste annexée
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5. Approbation des comptes 2016 du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres – délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des comptes 2016 du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de même qu'une proposition de délibération. M. Hutin lit la délibération :

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

Vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 19 avril 2017 ;

Sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT

Par 8 VOIX POUR

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2016

6. Présentation et approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2016 - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2016.

Mme Serafini indique que ces comptes ont déjà été approuvés par la Fondation le 8 mars derniers, les conseillers municipaux doivent également les approuver par une délibération.

Les comptes sont bons avec un bénéfice de Fr 129'801.11. La Fondation a une gestion prudente.

Les deux résidences sont complètes.

Mme Brigitte Mottet, directrice du nouvel EMS à La Plaine est une très bonne gestionnaire, elle passe d'un EMS de 38 résidents à 92, c'est un énorme changement.

Dans l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) il y a 23 appartements de 3 pièces à louer, il n'en reste plus que 3 à disposition.

L'EMS du Nant d'Avril va être remis en état et sera destiné à des personnes avec des troubles psychologiques qui n'ont pas l'âge de l'AVS. Mme Krestjeva, directrice de l'EMS Mandement reprendra sa gestion à 40% et restera à disposition à 60% à l'EMS à Satigny.

M. Membrez demande pourquoi le conseil municipal doit également approuver les comptes ?

M. Hutin indique que c'est une base légale et le conseil municipal doit approuver.

M. Favre indique que le fait que la commune cautionne ou prête, c'est un contrat d'engagement de garantie de la part de la commune, d'où la compétence du conseil municipal d'approuver les comptes.

Les comptes 2016 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ayant été présentés et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération :

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

Vu le rapport de la Société Fiduciaire Bonnefous Audit SA du 8 mars 2017

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 13 mars 2017

sur proposition du Maire :

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT

Par 8 VOIX POUR

d'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour l'exercice 2016.

7. Présentation et approbation des comptes 2016 de la Fondation du Logement – délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des comptes de la Fondation du logement pour l'exercice 2016.

M. Hutin indique que ces comptes ont déjà été approuvés par le conseil de Fondation le 11 avril dernier, les conseillers municipaux doivent également les approuver par une délibération.

L'entretien de nos immeubles est correctement assuré et la situation comptable est saine.

M. Hutin indique qu'en 2016, nous avons encaissé plus de loyer qu'en 2015 ; en effet en 2015 il y avait deux appartements vacants et en 2016 il n'y en avait plus qu'un.

L'emprunt de Fr 1'000'000.— a été fait auprès de la banque Raiffeisen, à un taux fixe ; un appel d'offres a été fait auprès de deux autres banques.

Après un peu plus d'une année et demie de travaux, tous les appartements ont été agrandis et rénovés de fond en comble et isolés phoniquement et thermiquement, l'immeuble de la Fondation est aujourd'hui mis aux normes énergétiques actuelles. L'ensemble de la façade a été traitée.

Les installations techniques, alimentation et distribution sanitaire, ventilation et électricité ont été refaites à neuf. Il a fallu adapter et isoler les caissons des stores et remplacer les stores en raison de ponts de froid significatifs. Certaines portes du sous-sol ont été remplacées.

Une subvention a été allouée (Canton + Confédération) dans le cadre du « Programme Bâtiment ».

Les normes minimales pour l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et pour l'assainissement des installations techniques du bâtiment ont été requises.

Tant pour couvrir les chantiers de la rénovation des immeubles ainsi que l'aménagement du local « ex poste » le fond de réserve de la fondation est suffisant.

Pour l'inauguration de fin du chantier, la fondation a invité pour un apéritif tous les locataires, le Conseil municipal et le Conseil de la Fondation pour le logement le vendredi 24 mars 2017. A cette occasion les personnes, même si elles n'ont pu toutes venir, ont pu visiter un appartement témoin avant d'accueillir de nouveaux voisins. Les gens étaient ravis.

Aucune autre remarque n'est soulevée, M. Hutin lit la délibération :

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision, le Bureau fiduciaire Eric Solèr, désigné comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

Sur proposition du Maire,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT

Par 8 VOIX POUR

d'approuver les comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin, pour l'exercice 2016.

8. Rapport administratif

Les conseillères et conseillers municipaux ont reçu le rapport administratif de l'exercice 2016.

9. Divers

9.1 Le journal « Le Matin Dimanche »

Mme Rossi invite les gens de l'assemblée à prendre connaissance d'un article concernant des ballades à Russin paru le 14 mai 2017 dans le journal « Le matin Dimanche ».

M. Hutin indique que c'est un journal qu'il n'achète plus. Un article mensonger sur Russin était paru dans ce journal le 30.11.2014 et il avait demandé, à l'époque, un droit de réponse qui lui a toujours été refusé.

Plus personne ne demandant la parole, M. Alain Hutin clôt la séance à 19h30.